

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques*

Paris, le 08/10/2018

**Affaire suivie par :**

Delphine ROUCHON (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

**Courriel :** [drie-eif.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drie-eif.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France  
**PJ :** Bulletin du 25 septembre au 08 octobre 2018

**Référence :** Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.drie-eif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drie-eif.developpement-durable.gouv.fr)

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

# Bulletin de suivi de l'étiage

Du 25 septembre au 08 octobre 2018

## Synthèse

Quelques pluies plutôt hétérogènes se sont produites en fin de quinzaine. Avant ces précipitations, la tendance était plutôt sèche. La situation varie en fonction des secteurs. La plupart des cours d'eau sont stables.

## Grandes rivières

Le débit de l'Oise est en légère baisse et s'approche de son seuil de vigilance tandis que l'Yonne reste en dessous. Le débit de la Marne reste stable. Le débit de la Seine diminue légèrement, cependant encore assez loin au-dessus de son seuil de vigilance.

## Petites rivières

La période a été relativement sèche avec des précipitations relativement faibles à modérées en fin de période. Les niveaux des petites rivières sont plutôt stables sur la quinzaine. Une nouvelle période anticyclonique ponctuée de journées orageuses favorisera cette tendance à la stabilité.

Le Petit Morin à Jouarre [Vanry] est passé en état de Vigilance sur cette quinzaine.

On compte :

- 2 stations en alerte : le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours et le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère].
- 8 stations en vigilance.

## Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

Prochain bulletin d'étiage : 22 octobre 2018



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Énergie  
ÎLE-DE-FRANCE

## Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 08/10/2018



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise

## Débits des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 01/10	Situation 08/10	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	47 le 02/10/2018			
Oise	Creil (***)	32	25	20	17	~ 34 le 29/09/2018			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	77 le 01/10/2018			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	74 le 06/10/2018			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	129 le 01/10/2018			
Seine	Vernon	170	131	113	100	185 le 01/10/2018			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	22 le 02/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Petites rivières :									
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.96 le 07/10/2018			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.8 le 01/10/2018			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.4 le 02/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	7.9 le 01/10/2018			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.45 le 03/10/2018			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.64 le 01/10/2018			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.27 le 07/10/2018			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.5 le 02/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.24 le 01/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.67 le 01/10/2018			
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.26 le 02/10/2018			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.019 le 07/10/2018	Alerte	Alerte	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.011 le 01/10/2018	Alerte	Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.29 le 01/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.33 le 07/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.78 le 05/10/2018			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.113 le 01/10/2018			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.095 le 06/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.57 le 02/10/2018			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.17 le 02/10/2018			
Petit Morin	Jouarre [Varny]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.96 le 03/10/2018		Vigilance	

(\*) station gérée par la DREAL Centre

(\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

(\*\*\*) suite à l'arrêt provisoire de la station de Creil, pour des raisons de sécurité, le débit journalier à Creil est estimé à partir des débits de Soissons sur l'Aisne et Sempigny sur l'Oise : débit Creil = 2,21 x (débit Sempigny + Soissons)<sup>0,86</sup>, et tient compte du temps de transfert (≈ 1 jour).

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

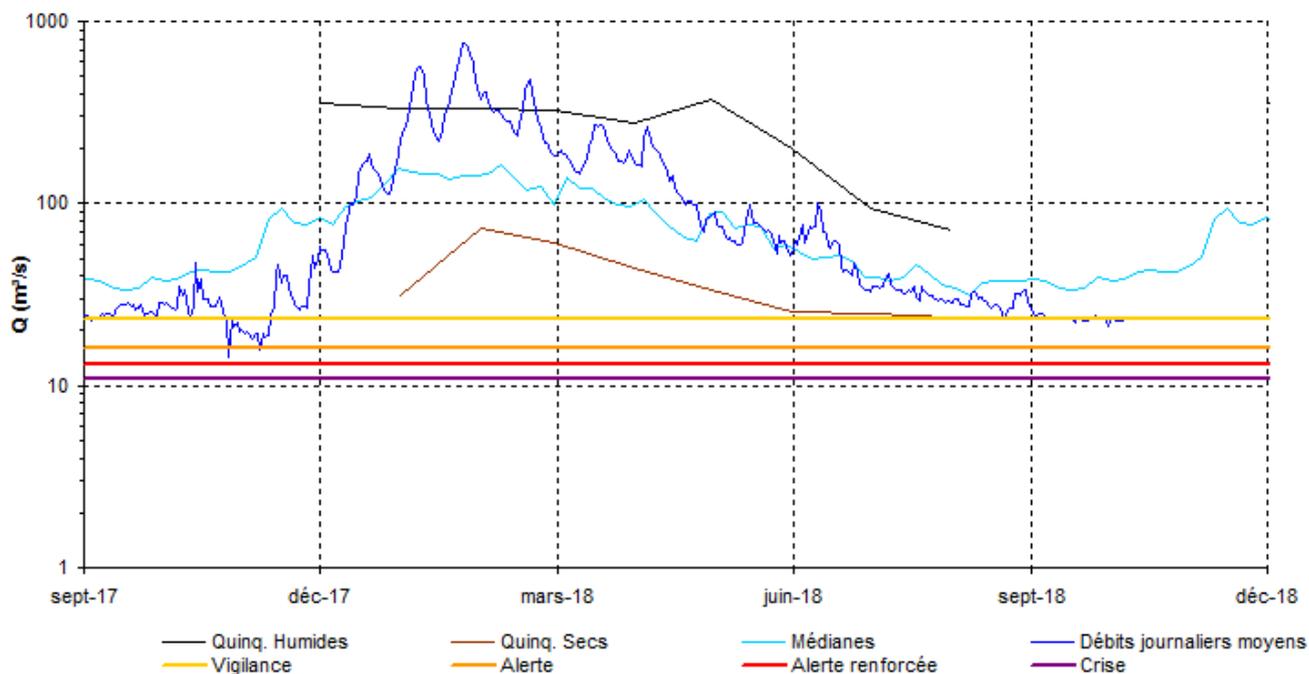
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

## Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

### L'Yonne à Pont-sur-Yonne :

Les débits de l'Yonne sont en dessous de leur seuil de vigilance et poursuivent leur baisse presque continue depuis les orages des mois de mai et de juin. Les divers orages n'ont eu que très peu d'impact sur son débit. Et, compte tenu des prévisions météorologiques des prochaines semaines, le débit de l'Yonne risque, a minima de rester stable et sous le seuil de Vigilance voire de poursuivre sa baisse.



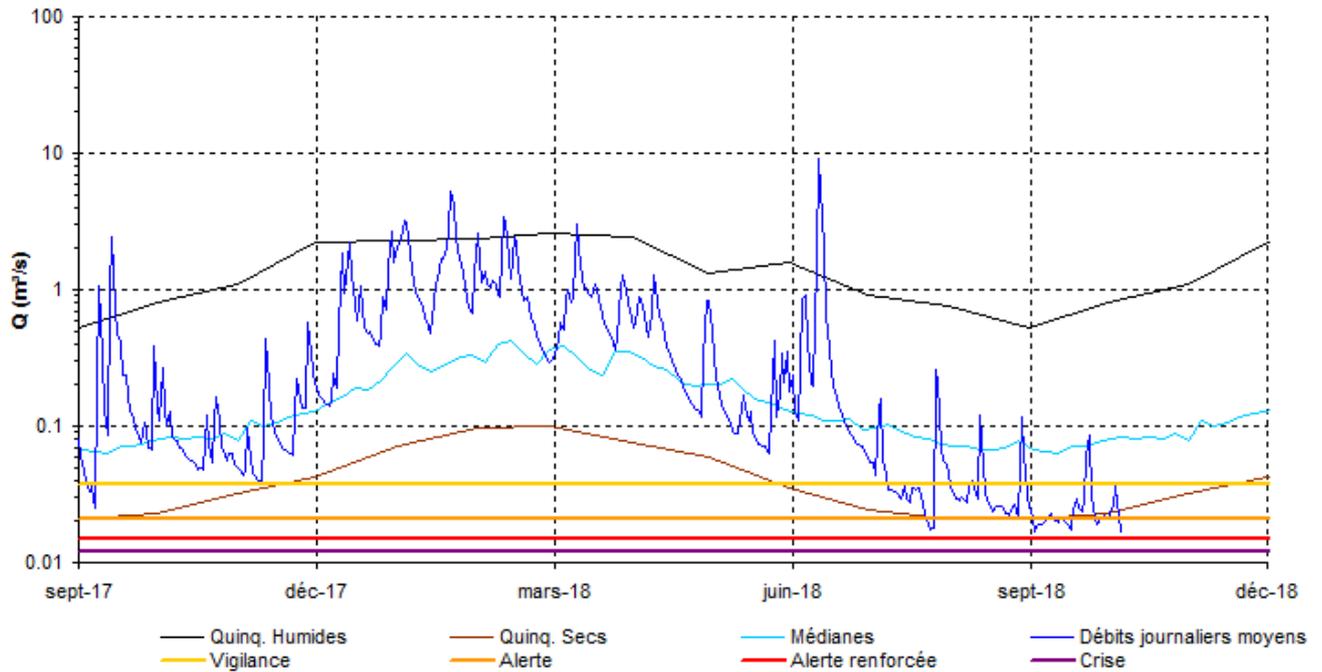
### L'Oise à Creil

Les données nécessaires au calcul du débit de l'Oise à Creil ne sont disponibles que jusqu'au 30/09 (le VCN3 sur la première semaine de la quinzaine est de l'ordre de 34m³/s). Les débits de l'Aisne à Soissons et de l'Oise à Sempigny qui servent à estimer le débit de l'Oise à Creil ont tendance à baisser. Le débit de l'Oise à Creil est estimé au-dessus du seuil de vigilance. Cependant, avec les rares précipitations prévues dans les prochaines semaines, l'Oise risque de passer en dessous de son seuil de vigilance.

Des travaux ont été effectués sur la station de Creil et un VCN3 issue des données de la station pourra être calculé pour la prochaine quinzaine.

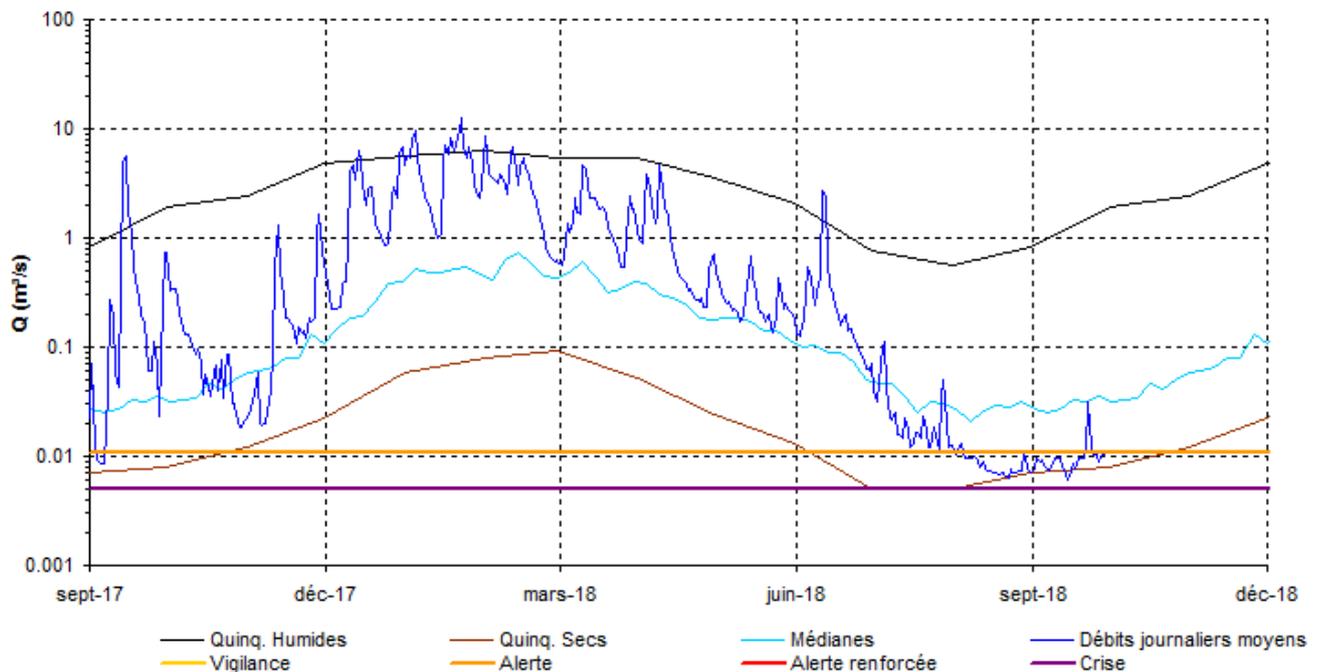
## Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Le débit du Réveillon est plutôt stable sur la quinzaine avec quelques variations liées aux faibles pluies observées. Les prochains jours seront relativement secs, il est donc à prévoir que le Réveillon reste autour ou en dessous de son seuil d'alerte.



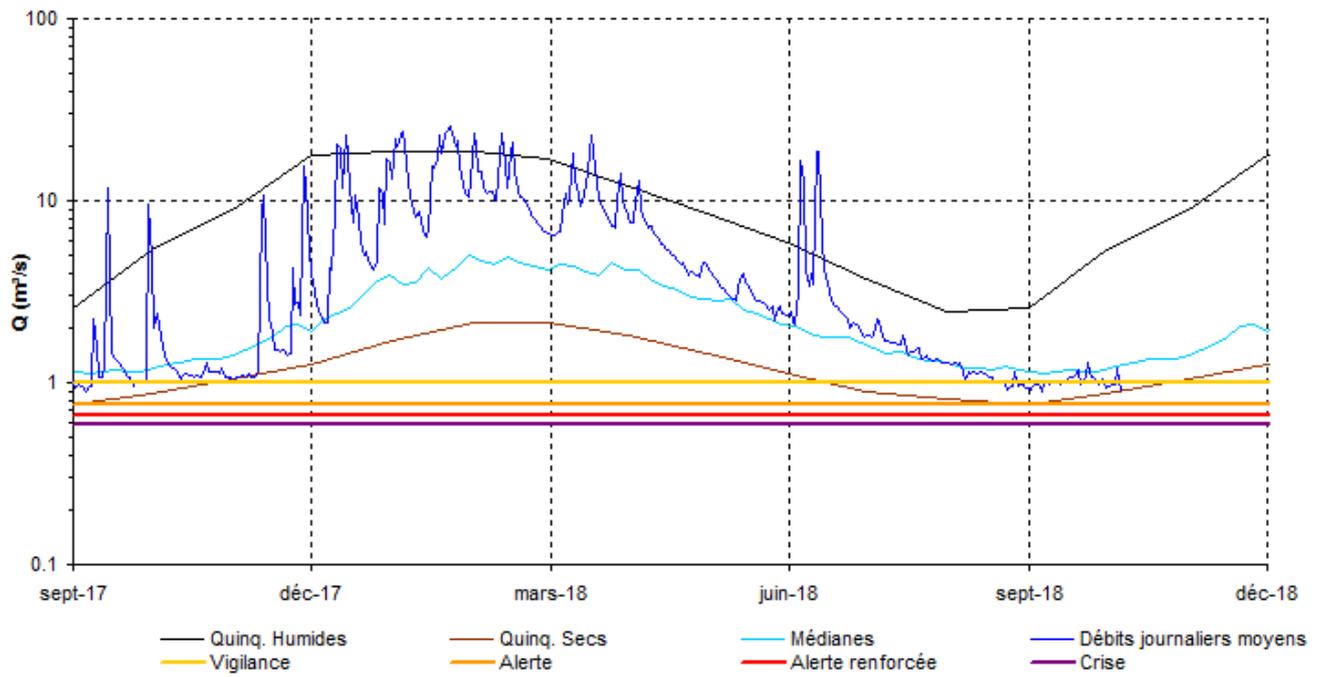
## Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

Les débits du Ru d'Ancoeur sont assez stables mais restent sous leur niveau d'alerte. En effet, les dernières précipitations n'ont pas permis une réelle augmentation des débits. Sans nouveaux épisodes pluvieux (météo prévue plutôt sèche) sur la prochaine quinzaine, les débits du Ru d'Ancoeur devraient se stabiliser ou reprendre leur baisse.



### Le Petit Morin à Jouarre [Vanry]

Le passage du Petit Morin en Vigilance est lié à la baisse des débits due au peu de précipitations durant cette dernière quinzaine. Les débits sont toutefois plutôt stables. Cependant, la météo des prochains jours ne devrait pas permettre à la situation de s'améliorer.



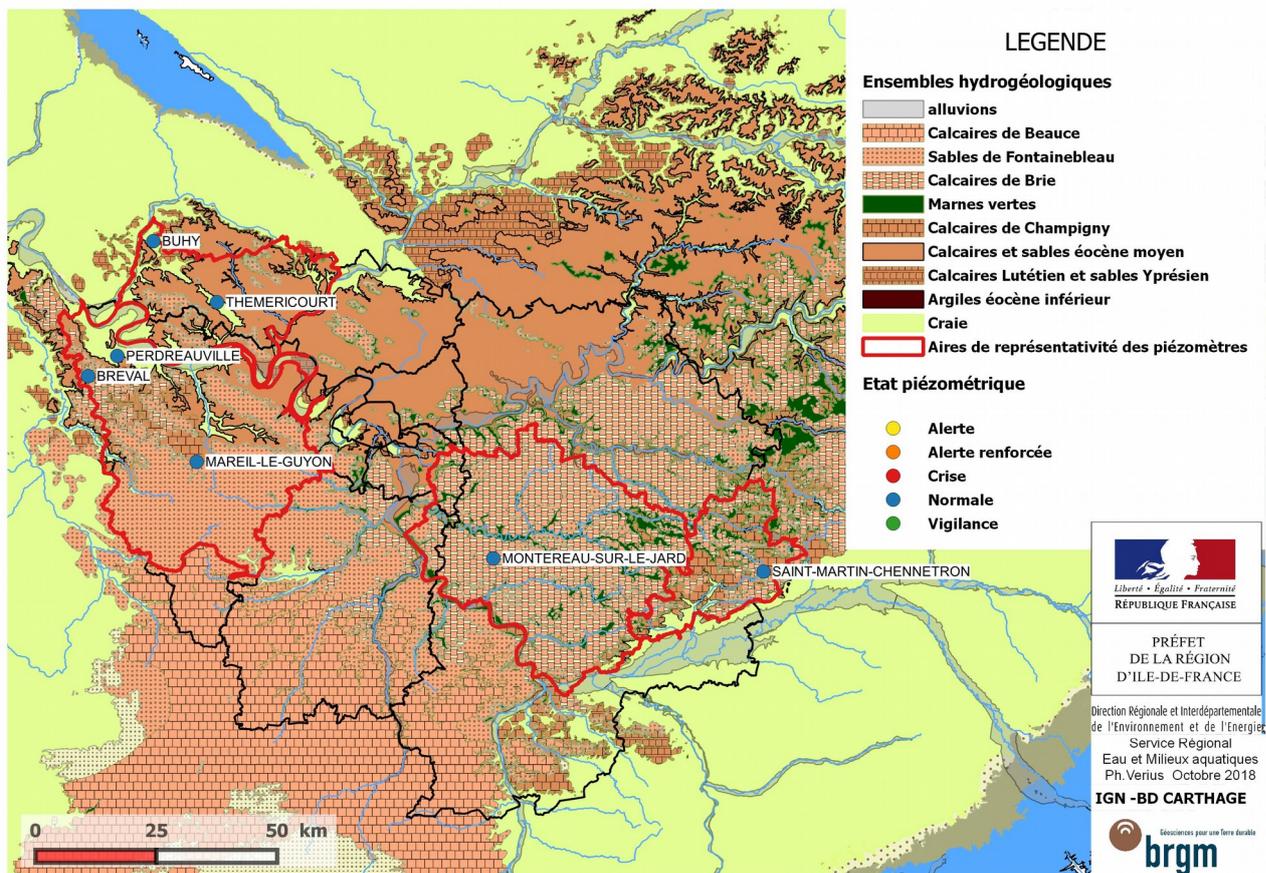
## Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

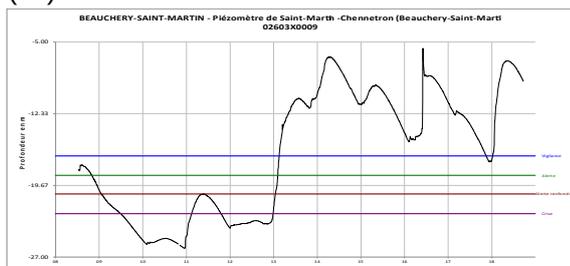
## Tendance piézométrique

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

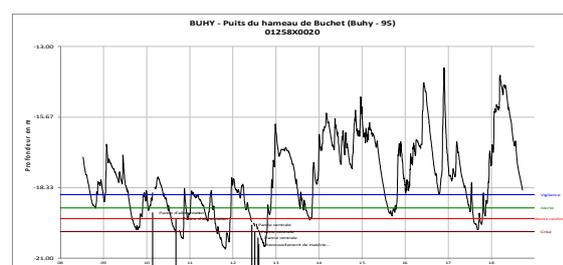
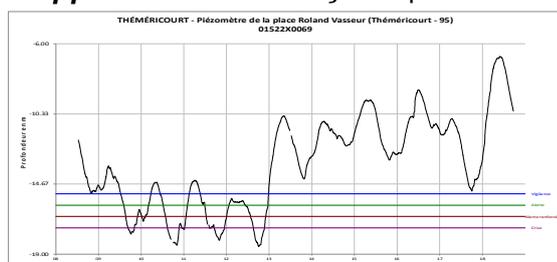
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale



**Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chennetron (77)**



**Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)(\*)**



**Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78) et Bréval (78)**

